



NOTE DESCRIPTIVE

APPEL A PROJETS

Résidence transfrontalière d'arts  
numériques et multimédia  
à Metz et au Luxembourg

**ROTONDES:**  
EXPLORATIONS CULTURELLES



SPEKTRUM



PwC Foundation Luxembourg  
Under the aegis of Fondation de Luxembourg



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## CONTEXTE

Début 2024, dans le cadre du programme de coopération INTERREG VI Grande Région, le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région<sup>1</sup> sur la période 2024 - 2026.

Dans le cadre de ce projet, et à l'initiative des Rotondes à Luxembourg-Ville, la Ville de Metz, le tiers-Lieu Bliiida à Metz, et SPEKTRUM à Rumelange, se sont associés pour créer un programme de 2 résidences transfrontalières croisées entre 2 artistes ou collectif d'artistes, sur les territoires messin et luxembourgeois.

Ce programme de double résidence transfrontalière est dédié à la création, à l'éducation artistique et à l'échange entre les artistes et les partenaires du projet GRACE. Le présent appel à projets vise donc à rechercher et à sélectionner deux artistes ou collectifs d'artistes (dans la limite de 3 personnes par collectif).

Chaque artiste ou collectif retenu-e sera accueilli-e durant quatre semaines réparties sur la période de fin novembre 2024 à juin 2025 et sur chaque territoire des structures participantes : Metz, Luxembourg-Ville et Rumelange, avec des temps communs de rencontres et de travail afin de croiser regards et pratiques sur leurs processus créatifs et leurs dispositifs participatifs ou pédagogiques.

## OBJET

Le programme de résidence répond à plusieurs objectifs :

- accompagner le processus de création d'œuvres dans le domaine des arts numériques et des arts multimédia et soutenir ainsi l'émergence et la structuration de la scène artistique de la Grande Région ;
- rendre les arts numériques et multimédia accessibles et compréhensibles aux habitants de la Grande Région, en développant des dispositifs de création et de médiation collectives pour différents publics ;
- fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la Grande Région autour d'un projet collaboratif transfrontalier inédit.

Cet appel à projets invite donc les artistes intéressé-e-s (individus ou collectifs) à soumettre des projets de création d'une œuvre originale, accompagnés d'un dispositif d'implication des publics défini par l'artiste : soit dans le cadre d'un dispositif de création

---

<sup>1</sup> La Grande Région est un espace de coopération transfrontalier regroupant des territoires partenaires allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), belges (Wallonie) et français (Lorraine, au sein de la Région Grand Est), ainsi que le Grand-Duché du Luxembourg. Plus d'informations sur <https://interreg-gr.eu/>

participative, soit dans le cadre d'un projet d'éducation artistique lié au processus créatif de l'œuvre.

Dans leurs périodes de résidence, les artistes devront donc répartir leur temps entre la création (70%), la conduite du projet pédagogique ou participatif associé (25%) et la communication autour de la résidence auprès des partenaires du projet GRACE et auprès de la presse (5%).

### *Volet création*

Les projets de création doivent remplir les critères suivants :

- Le processus créatif et l'œuvre s'inscrivent dans les champs des arts numériques et multimédia.
- Les formats privilégiés des projets de création seront des installations intégrant des éléments performatifs, ou des performances multidisciplinaires ou hybrides. Ce choix n'étant pourtant pas limitatif : tout autre format peut également être soumis, mais celui-ci doit être mobile, et adaptable aux lieux où seront présentées les restitutions.
- L'œuvre en création peut se situer à différents stades d'avancement lors de la soumission du projet.
- L'objectif des 4 semaines de résidence n'est pas in fine de créer une œuvre aboutie, mais d'avancer dans la création de la meilleure façon possible afin de pouvoir restituer un « work in progress » à un public et à des professionnels à deux moments en 2025 : les 21 et 22 février à Multiplica Lab au Luxembourg et à Rumelange, puis en juin à Bliiida à Metz lors d'un temps fort sur les arts numériques.

### *Volet implication des publics*

Ce programme de résidence concourt aux objectifs du projet Interreg GRACE qui vise à généraliser l'éducation artistique à tous les habitants de la Grande Région, avec une attention particulière aux publics éloignés de la culture. C'est pourquoi les temps de résidence et de diffusion devront comprendre de dispositifs de pédagogie ou de processus de création participatifs à l'attention de différents publics présents sur les différents territoires d'accueil.

Les artistes ou collectifs d'artistes auront le choix de leurs publics cibles parmi :

- Le jeune public, par groupes encadrés par des centres socio-culturels ou dans le cadre scolaire et universitaire ;
- Les seniors de 64 ans et plus ;
- Les adultes de 18 à 63 ans.

Des actions pourront aussi être proposées aux étudiants de l'Ecole d'arts de Lorraine pendant la période de résidence à Metz.

Les artistes sont invité-e-s à intégrer dans leur candidature une première réflexion sur un processus créatif participatif ou sur des premières pistes d'actions de médiation inclusives et multilingues (p.ex français, allemand, luxembourgeois, anglais) autour de leur processus créatif à conduire pendant les temps de résidence sur les différents territoires.

Au début de chaque période de résidence au Luxembourg, une réunion de travail entre les artistes et les partenaires permettra d'affiner le processus participatif ou de médiation mis en œuvre pendant les périodes de résidence.

Lors de la période de résidence à Bliiida en particulier, un temps de travail de 2 jours durant la deuxième semaine de résidence sera dédié à échanger avec des partenaires culturels et éducatifs afin de concevoir ensemble le dispositif d'éducation artistique ou le dispositif participatif qui accompagnera la diffusion de l'œuvre.

### *Volet communication*

Dans le cadre du projet INTERREG VI GRACE, les œuvres et dispositifs pédagogiques associés conçus lors de cette résidence seront valorisés auprès de la communauté éducative et du secteur culturel de la Grande Région via des articles sur le futur site web du projet INTERREG VI GRACE et lors de rencontres professionnelles ou webinaires organisés par les partenaires du projet GRACE.

Les artistes devront également participer, le cas échéant, à des temps de rencontres avec la presse ou des dispositifs de communication propres à chaque lieu d'accueil et organisés par les partenaires du projet GRACE.

## CALENDRIER ET IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE

Les artistes ou les collectifs retenu.e.s seront accueilli.e.s en résidence durant quatre semaines au total, selon le déroulé suivant :

<b>2024</b>	
14 août	publication de l'appel à projets
22 septembre	date limite de dépôt des candidatures
02 octobre	jury de sélection
15 octobre	annonce de la sélection
25 novembre – 02 décembre	1 <sup>re</sup> semaine de résidence à SPEKTRUM à Rumelange au Luxembourg, encadrée par SPEKTRUM pour 1 premier artiste ou collectif d'artistes
02 décembre	journée de rencontre entre tous les artistes
02 – 08 décembre	1 <sup>re</sup> semaine de résidence à l'Espace Culturel des Rotondes à Luxembourg-Ville, encadrée par les Rotondes pour l'autre artiste ou autre collectif d'artistes
<b>2025</b>	
14 – 21 février	2 <sup>e</sup> semaine de résidence à l'Espace Culturel des Rotondes à Luxembourg-Ville, encadrée par les Rotondes pour l'un des 2 artistes ou collectifs d'artistes

	En parallèle 2 <sup>e</sup> semaine de résidence à SPEKTRUM à Rumelange au Luxembourg, encadrée par SPEKTRUM, pour l'autre artiste ou collectif d'artistes
21 & 22 février	1 <sup>re</sup> restitution croisée le 21 février à SPEKTRUM et le 22 février 2025 aux Rotondes dans le cadre de Multiplica Lab par les 2 artistes ou collectifs d'artistes
02 - 15 avril	2 semaines de résidence consécutives à Bliiida Metz pour le premier artiste ou collectif d'artistes
15 avril	Journée de rencontres entre tous les artistes
15 avril - 30 avril	2 semaines de résidence consécutives à Bliiida Metz pour le second artiste ou collectif d'artistes
Juin (dates précises à définir)	2 <sup>e</sup> restitution croisée à Metz par les 2 artistes ou collectifs d'artistes dans le cadre d'une journée dédiée à la médiation dans les arts numériques, précédée d'un accueil de quelques jours à Bliiida pour préparer la restitution

Sur la période de la résidence, les artistes et les collectifs sélectionné.e.s bénéficieront de :

- Des conditions de rémunération selon les conditions indiquées dans la partie suivante
- De la prise en charge de leurs frais de restauration, déplacements et d'hébergement selon les conditions indiquées dans la partie suivante
- La mise à disposition des espaces de travail des différents lieux de la résidence conformément au calendrier de résidence exposé ci-dessus  
(Les spécificités techniques des lieux sont téléchargeables sur le site <https://www.rotondes.lu/fr/profiles/appel-a-projets>)
- L'accompagnement des lieux de résidence pour la production et la communication autour de l'œuvre.
- L'accompagnement des lieux de résidence pour la mise en place de processus créatifs participatifs ou la mise en place d'actions de médiation inclusives et multilingues des œuvres
- La mise en réseau avec les acteurs culturels et éducatifs messins et luxembourgeois

Les artistes ou les collectifs doivent impérativement se rendre disponible pour venir à Luxembourg-Ville, à Rumelange et à Metz et y séjourner les semaines convenues dans leur intégralité, et être libres d'autres engagements professionnels ou personnels pendant la période de résidence puis pendant les moments de restitutions,

# LIEUX D'ACCUEIL DES RÉSIDENCES

## Rotondes

Les Rotondes – deux anciennes remises à locomotives à la gare de Luxembourg – sont un lieu unique proposant des manifestations dans les domaines des arts de la scène, des musiques actuelles et des arts visuels, ainsi qu'une offre importante de conférences, de projets participatifs et d'ateliers pour tous les âges.

Défricheuses de talents, les Rotondes accordent une place importante aux jeunes, autant comme participant-e-s que comme public. Cherchant à renforcer le lien naturel entre la culture et l'éducation, les Rotondes font figure de centre d'expertise et d'incubateur d'initiatives nouvelles.

Depuis 2017, les Rotondes sont organisatrices de la biennale d'arts numériques *Multiplica* qui deviendra à partir de 2025 – sous le nom de *Multiplica Lab* – un événement annuel mettant en avant la nouvelle création numérique locale et internationale.

Plus d'infos : <https://www.rotondes.lu/>

## SPEKTRUM

SPEKTRUM est un site immersif, un lieu de création et d'hébergement unique pour un large public national et international souhaitant vivre des expériences artistiques et créatives, uniques et authentiques. C'est aussi tout une offre co-créée avec les habitants. Le visiteur aura la possibilité de s'adonner à une activité créative ou culturelle proposée par les habitants de Rumelange et donc d'entrer en contact avec la population locale, de nouer des liens significatifs et de faire des expériences authentiques et engagées.

Les interactions créées entre voyageurs, habitants et artistes ont un impact positif sur le quotidien et la qualité de vie de la population de Rumelange. Un autre regard est porté sur la ville et ses habitants, de nouvelles compétences sont développées, le patrimoine matériel et immatériel local et régional est valorisé et le sentiment d'appartenance des habitants au territoire est renforcé.

Plus d'infos : <https://spektrum.lu/>

## BLIIDA

Situé dans l'ancien centre d'exploitation des bus de l'agglomération messine, BLIIDA est un véritable laboratoire de partage et de prospective pour les projets créatifs et numériques.

BLIIDA est une plateforme collaborative de 25 000m<sup>2</sup>, un équipement culturel connecté à son territoire et à ses habitants qui a pour vocation d'encourager, d'accompagner et de professionnaliser les acteurs de la création du Grand Est.

À travers un dispositif évolutif et modulaire, BLIIDA permet de semer, de développer et d'accompagner les idées. Le tiers lieu offre la possibilité à chacun de concevoir et de faire aboutir ses initiatives, en favorisant la mutualisation des ressources, en provoquant la rencontre et l'échange des savoirs et des compétences.

BLIIDA accueille à la fois des résidences d'artistes, des ateliers de production et des studios numériques, en totale résonance avec le monde économique. De cet échange entre le monde de la création et de l'économie se trouve le renouveau des projets culturels et sociétaux, permettant de s'appuyer sur les créateurs pour inventer le monde de demain.

BLIIDA, est un lieu de rencontres et d'expériences. Les talents locaux sont valorisés au travers de manifestations culturelles et d'événements accessibles à un large public.

Plus d'infos : [www.bliida.fr](http://www.bliida.fr)

## CONDITIONS BUDGETAIRES

### RÉMUNÉRATION ET PRISES EN CHARGE

La rémunération et les prises en charge des frais annexes des 2 artistes ou collectifs d'artistes (dans la limite de 3 personnes par collectif) sera à montant égal entre les 2 artistes ou collectifs. Chaque partenaire financier du programme de résidence (Rotondes et Ville de Metz) prendra en charge la rémunération et les frais de prise en charge à ses propres conditions, détaillées ci-dessous. Chacun établira un contrat avec l'artiste ou collectif d'artistes de son territoire et aura la charge de lui/leur verser les sommes allouées selon le fonctionnement et le planning suivant.

**Rotondes rémunérera l'un-e des artistes ou collectifs d'artistes selon ses propres conditions suivantes :**

**Rémunération : 4.000 € par artiste ou par collectif d'artistes / + Per Diem par personne / + frais de voyage par personne**

Versement 1 mois avant chaque début de résidence sur un territoire (dates indicatives : 29 octobre 2024, 03 mars 2025)	2 x 2.000 € par artiste ou par collectif d'artistes + Per Diem 45€ par jour de résidence, par personne +frais de voyage max. 250€ par personne concernant le temps de résidence
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Bourse de production : 5.000 € par artiste ou par collectif d'artistes**

Versement au début du programme sur facture	4.000 €
Solde versé sur facture à la clôture du programme sur facture et sur présentation d'un décompte de l'ensemble des dépenses	1.000 €

## Cachet artistique pour la restitution : 2 x 500 € par artiste ou collectif d'artistes

Versement pendant la semaine suivant la restitution sur un territoire (dates indicatives : 26 février 2025, mi-juin 2025)	500 €
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

**Logement** : cette dépense pourra au besoin être prise en charge directement par les Rotondes pour les temps de résidence des 2 artistes ou collectifs d'artistes au Luxembourg.

**La Ville de Metz rémunérera le second des artistes ou collectifs d'artistes selon ses propres conditions suivantes :**

La ville de Metz versera à l'artiste ou au collectif d'artistes retenu-e la rémunération globale de 10 000 € pour la rémunération du temps de résidence, la bourse de production et le cachet artistique pour la restitution. A cette somme, la Ville de Metz ajoute 1 510 € maximum de frais annexes (restauration et transports) par artiste.

La ville de Metz verse à l'artiste ou au collectif d'artistes retenu-e la rémunération globale sur la base d'un devis détaillé, et accepté par la Ville de Metz.

Cette somme sera versée en trois fois :

- Une avance de 65% versée au début du projet ;
- Un acompte de 80% (incluant le montant de l'avance) versée sur facture ;
- Le solde de 20% versé sur facture à la clôture du projet.

**Logement à Metz** : cette dépense pourra au besoin être prise en charge directement par la Ville de Metz pour les temps de résidence des 2 artistes ou collectifs d'artistes à Metz, dans la limite de 700 Euros au total/par semaine/par personne.

## BOURSE MULTIPLICA :

En outre, les deux artistes ou collectifs d'artistes retenu-e-s bénéficieront chacun-e d'une bourse d'un montant de 15.000 € attribuée par les Rotondes, en collaboration avec la Fondation PwC Luxembourg, abritée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.

Le principal objectif de la *Bourse Multiplica* est d'accompagner le processus de création d'une œuvre novatrice dans le domaine des arts numériques et des arts multimédia, et de sa diffusion.

Les deux artistes ou collectifs d'artistes retenu-e-s signeront un contrat spécifique pour la *Bourse Multiplica* et s'engagent à utiliser ces fonds exclusivement pour le projet artistique soumis.

## Fondation PwC Luxembourg :

La Fondation PwC Luxembourg a été créée en 2024 sous l'égide de la Fondation de Luxembourg pour promouvoir des projets éducatifs et culturels au Luxembourg et dans la Grande Région (c'est-à-dire la Belgique, l'Allemagne et la France).



En poursuivant cet objectif, la Fondation PwC Luxembourg soutient des projets qui favorisent l'éducation à tous les âges ainsi que des projets culturels qui permettent la création artistique et l'accès à la culture. Au sein de ces deux domaines, la Fondation PwC Luxembourg apporte à la fois un soutien sur le long terme (limité à un certain nombre de projets) mais également un soutien ou subvention ponctuels. Finalement, la Fondation peut également apporter un soutien d'urgence en réponse à des crises humanitaires et environnementales" dans le monde entier."

## CANDIDATURE

La sélection des artistes ou des collectifs d'artistes sera effectuée par un jury transfrontalier, qui examinera leurs expériences et références, ainsi que leur proposition portant d'une part sur la création d'une œuvre d'arts numériques ou multimédia, et d'autre part sur un projet de création participative ou un projet de médiation artistique accompagnant la création de cette œuvre.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Un-e artiste ou collectif d'artistes sera sélectionné-e par territoire, donc deux artistes ou collectifs pour l'ensemble de la résidence.
- Dans le cas d'un collectif, il pourra être composé d'un maximum de 3 personnes.
- L'artiste ou le collectif d'artistes devra avoir un lien avec la Grande Région, en particulier avec la Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle et/ou le Luxembourg.
- L'artiste ou le collectif d'artistes doit avoir un statut légal qui lui permet de contracter avec ses partenaires locaux en France, ou au Luxembourg. Pour les artistes français, les projets doivent être présentés par un ou plusieurs artistes ayant le statut d'artiste auteur, ou doté de sa microentreprise, ou identifiés au sein d'une compagnie ou d'un ensemble structuré à statut associatif ou privé et actif sur le territoire français ou luxembourgeois. Sont exclus du dispositif les artistes français professionnels non rattachés à une association ou une structure dotée d'un numéro de SIRET. Pour les artistes luxembourgeois, les projets peuvent être présentés par un ou plusieurs artistes indépendants ou identifiés au sein d'une compagnie ou d'un ensemble structuré à statut associatif ou privé.
- L'artiste ou le collectif d'artistes doit être disponible pendant toutes les périodes de résidence et lors des moments de restitution indiqués sur le calendrier ci-dessus.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais et devra comprendre les pièces suivantes :

1. Le formulaire en ligne annexe dûment complété
2. Le CV ou les CV et portfolios du ou des artistes
3. Le budget prévisionnel détaillé du projet précisant les moyens humains et matériels mis à en œuvre pour la réalisation du projet

4. Les pièces administratives demandées dans le formulaire.

**Le dossier de candidature doit être adressé complet au plus tard le 22 septembre 2024 via le formulaire en ligne suivant <https://forms.microsoft.com/e/V4rL24c6dz> (pour le formulaire de candidature) et par mail à [interreggrace@gmail.com](mailto:interreggrace@gmail.com) (pour les pièces justificatives).**

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement.

Il est impératif que l'intitulé des fichiers joints commence par votre nom suivi du nom du document (ex : pour le participant M. Dupont : "dupont\_cv.pdf"), et que ces documents soient en PDF.

Les dossiers incomplets ou tardifs ne seront pas acceptés.

Renseignements complémentaires :

Merci d'adresser vos questions par mail en français ou en anglais :  
Elise Gaultier, coordinatrice du projet INTERREG VI GRACE –  
[interreggrace@gmail.com](mailto:interreggrace@gmail.com)

## MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

La sélection sera faite début octobre 2024 par un jury d'experts transfrontaliers sur la base de critères exposés ci-dessous.

Les artistes et collectifs sélectionnés seront notifiés au plus tard le 15 octobre 2024.

### Jury de sélection

Le jury de sélection sera composé des membres suivants :

- Président du jury : Steph Meyers, directeur des Rotondes ;
- L'espace culturel des Rotondes, représenté par Yves Conrardy, responsable programme socioculturel et évènementiel ;
- Spektrum, représentée par Teena Lange, directrice ;
- La Ville de Metz, représentée par Patrick Thil, adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes ;
- La Ville de Metz, représentée par Vincent Dappozze, directeur du Pôle Culture ;
- La Ville de Metz, représentée par Caroline Oppus, coordinatrice 100% EAC ;
- L'association TCRM-Blida représentée par Gautier Raguenaud, responsable du développement ;
- La Fondation PwC Luxembourg: Begga Sigurdardottir, responsable du comité technique culturel ;
- Le Pôle muséal et culturel de l'Université de Liège, représenté par Stéphane Grétry.

Le secrétariat de la séance sera assuré par la coordinatrice du projet INTERREG VI GRACE : Elise Gaultier.

## Grille de notation

- Adéquation du projet à l'objet de la résidence : 30%
- Qualité et pertinence du projet sur le volet artistique : 20 %
- Qualité et pertinence du projet sur le volet du processus créatif participatif OU sur des actions de médiation : 20%
- Adéquation des dimensions techniques du projet aux lieux de résidence : 20 %
- Présentation détaillée et cohérence du budget : 10 %

## CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Le/La candidat·e ou le collectif sélectionné·e accepte de céder gratuitement, sous son nom, non exclusif, aux organisateurs du programme de résidence (la Ville de Metz, Bliiida, Rotondes, SPEKTRUM) les droits de représentation de l'œuvre ainsi créée pendant toute la durée du programme INTERREG VI GRACE , pour la France et le Luxembourg, notamment à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Le/La candidat·e ou le collectif s'engage à mentionner « dans le cadre du projet GRACE, dédié à la généralisation de l'éducation artistique à tous les habitants de la Grande Région soutenu par le programme Interreg Grande Région 2021 – 2027 » sur sa communication autour de la résidence.

La Ville de Metz s'engage à indiquer sur ses supports de communication le nom de l'artiste ou du collectif ainsi que le programme « dans le cadre du projet GRACE, dédié à la généralisation de l'éducation artistique à tous les habitants de la Grande Région soutenu par le programme Interreg Grande Région 2021 – 2027 »

Par ailleurs, les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité de l'œuvre créée. Néanmoins, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de diffusion et/ou reprise non créditée par un tiers, notamment sur les réseaux de télécommunications tel qu'Internet.

Lors de sa diffusion, l'artiste ou le collectif s'engage à mentionner « *L'œuvre a été créé dans le cadre d'un programme de résidences conjoint des Rotondes, de Spektrum, de la Ville de Metz et de Bliiida avec le soutien du programme INTERREG via le projet INTERREG GRACE.*».

Lors de sa diffusion, l'artiste ou le collectif s'engage également à mentionner « *Œuvre réalisée avec le soutien de la Fondation PwC Luxembourg sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.*».

Le/La candidat·e certifie qu'il/elle est l'auteur, l'autrice, le co-auteur ou la co-autrice de l'œuvre qu'il/elle présentera.

Le/La candidat·e garantit aux organisateurs que son œuvre ne comportera pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il/elle détiendra les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteurs pour les morceaux de musique qui seraient diffusés.

Cette cession sera incluse dans le contrat signé par chaque artiste retenu·e.